

L'encadrement : indispensable à la formation

Autor(en): **Savary, Géraldine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **34 (1997)**

Heft 1297

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1015084>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'encadrement: indispensable

L'encadrement à l'Université de Lausanne fait défaut. Depuis longtemps déjà autorités politiques et administratives en sont conscientes; pourtant il risque d'être la cible privilégiée des restrictions budgétaires.

C'est un des problèmes que la grève des étudiants de l'Université de Lausanne a eu le mérite de mettre en lumière.

LA GRÈVE DES étudiants de l'Université de Lausanne est suspendue, jusqu'à la rencontre avec le responsable du DIPC, Jean Jacques Schwaab, le vendredi 2 mai. Elle aura rassemblé pendant 10 jours des centaines d'étudiants, les aura amenés aux portes de la ville, aux escaliers du Château, dans les collèges et les couloirs de l'administration. Elle aura créé des discussions animées dans les auditoriums, repoussé pour un temps le spectre des examens. Elle aura eu le mérite de rappeler le manque de femmes à l'intérieur de l'Alma Mater. Elle aura suscité la sympathie des médias – stimulée peut-être par ce potentiel de lecteurs à fidéliser.

Les inquiétudes des étudiants sont légitimes face aux orientations que doit prendre l'Université ces prochaines années: nouvelle loi sur l'Université, rapprochement des universités de Genève et Vaud, et surtout objectif d'économie à atteindre avant l'an 2000.

L'autonomie contre les économies

A la fin de l'année 1996, le Grand Conseil décide d'octroyer à l'Université l'autonomie de gestion que le rectorat appelle de ses vœux pour mener à bien la démarche d'économie imposée par le gouvernement. Est attribuée au rectorat, pour une phase transitoire de quatre ans, une enveloppe budgétaire sans contrat de prestations. Un objectif néanmoins: obtenir 18 millions d'économie.

Les premiers millions sont les plus faciles à trouver: le budget de fonctionnement est réduit. Mais celui-ci, en proie à une cure d'amaigrissement depuis 1991, atteint vite ses limites. Opération simultanée: on n'augmente pas les dépenses, ce qui à terme constitue une économie virtuelle importante. Les effectifs des étudiants croissent, les auditoriums sont surchargés dans certaines facultés, alors que le corps enseignant reste stable. Mais c'est encore insuffisant pour atteindre le 9% d'économie imposé par le Conseil d'Etat. L'étape suivante concerne donc inévitablement la masse salariale. Or le cadre légal de l'enveloppe budgétaire précise que les économies doivent être menées sans prévoir de licenciement. Les professeurs ordinaires, nommés, ne peu-

vent être touchés par les mesures d'économie. C'est donc le corps intermédiaire, maillon faible du corps enseignant, qui sera la cible privilégiée des restrictions budgétaires. Le *Journal de Genève* annonce que 20% du corps intermédiaire pourrait disparaître d'ici l'an 2000. 40% des coupes le concerneraient directement.

Effets de domino

S'interroger sur la rationalité de cette opération ne résulte pas d'un réflexe corporatiste. La fragilisation du personnel d'encadrement, assistants, maîtres assistants, maîtres d'enseignement et de recherche, a des conséquences qui se répercutent sur l'ensemble de l'Université et par là même sur son implication dans la société: les étudiants sont moins bien suivis, ils risquent d'être moins performants alors qu'on leur demande d'être plus compétitifs pour entrer dans le marché du travail. Les professeurs, quant à eux, doivent assumer plus de travail d'encadrement, les tâches administratives s'amoncellent, et le temps consacré à la recherche se réduit comme peau de chagrin. Les professeurs rechignent alors à augmenter leur activité professionnelle en participant à des programmes Fonds national, seule source de financement pour les jeunes chercheurs. L'Université perd en visibilité auprès des collectivités publiques et des organismes privés. Bref, l'ambition d'une université pluraliste, engagée dans la Cité, productrice de nouveaux talents et de jeunes convenablement formés disparaît.

Le problème a été identifié depuis longtemps

Et pourtant, chacun, depuis longtemps, s'accorde à dire que l'encadrement est largement insuffisant à l'Université de Lausanne. En décembre 95 déjà, dans un rapport d'évaluation sur l'Université de Lausanne, l'entreprise Bossard Consultant mettait en garde le gouvernement contre l'insuffisance du corps intermédiaire, et le trop grand nombre de professeurs ordinaires, en comparaison française et européenne. En décembre 95 toujours, Jean Jacques Schwaab, chef du DIPC, et Eric Junod, recteur, reconnaissaient que des mesures devaient être prises pour que

à la formation

l'augmentation du nombre d'étudiants dans certaines facultés puisse être assumée convenablement par le corps enseignant. «Nous sommes devant une augmentation sensible du nombre d'étudiants. Ce qui fait qu'en ne créant pas de nouveaux postes d'enseignants, le taux d'encadrement diminue». Et Jean Jacques Schwaab de conclure: «Le soutien à la formation doit être prioritaire dans la politique de l'Etat et c'est sans doute la manière la plus intelligente de préparer l'avenir, y compris sur le plan économique».

Une autonomie relative voire illusoire

L'autonomie conquise-acquise par le rectorat et négociée contre la démarche d'économie est en fait toute relative. Certes, 4 millions d'économie, ajoutés aux 18 millions prévus, pourront être réalloués à des secteurs de l'Université plus dépourvus financièrement. L'enveloppe budgétaire sur quatre ans donne l'avantage au rectorat de pouvoir reporter des sommes

non dépensées sur l'année suivante, sans avoir à passer la rampe du législatif, pour être réinvesties selon les besoins. Mais le rectorat bute immanquablement sur les directives gouvernementales. Comment faire 9% d'économie d'ici quatre ans avec des professeurs nommés pour une durée indéterminée et un corps intermédiaire comme unique cible d'économie? L'objectif du Conseil d'Etat et du rectorat est, à

Salaires (bruts) du corps intermédiaire

- Assistant diplômé 1^{ère} année : 4400fr.
- Assistant diplômé 2^{ème} année: 4600 fr.
- Assistant diplômé 3^{ème} année: 4800 fr.
- 1^{er} assistant: 5700 fr.

30% du temps d'assistantat est disponible pour la recherche personnelle et la rédaction d'une thèse.

terme, de diminuer le nombre de professeurs ordinaires, et de les secondariser par des postes de maîtres-assistants, de maîtres d'enseignement et de recherche, de professeurs-assistants. Ces nouveaux postes, qui doivent impérativement être des postes stabilisés, constitueraient un vivier pour la relève académique. Mais presque aucun départ à la retraite n'est annoncé avant l'an 2000. Ce serait donc d'une enveloppe budgétaire étalée sur huit ans et non sur quatre que le rectorat aurait besoin pour envisager des démarches d'économie sur le long terme, sans péjoration des conditions de formation.

L'autonomie de l'Université est, à ce degré d'impasse, une illusion, et c'est sans doute ce qu'ont voulu montrer les étudiants en refusant la négociation avec le rectorat, lui préférant la confrontation avec le Conseil d'Etat in corpore. Les rencontres avec les étudiants devront montrer que le Conseil d'Etat tient compte de l'évolution démographique afin de doter l'Université des moyens indispensables pour assurer formation et relève académique. gs

COURRIER

Immigration: où est le consensus?

DANS DP 1294, M. Christophe Tafelmacher, commentant le rapport du Conseil économique et social (CES) de Genève sur *L'accueil des étrangers* que j'avais présenté quelques semaines plus tôt (DP 1290), paraît s'inquiéter de «certains silences et omissions révélateurs du nouveau consensus autour de la politique suisse d'immigration». Le CES en effet «se montre très discret» à propos de la politique des trois cercles, et «ne dit presque rien» des mesures de contrainte.

A propos des trois cercles, élément contextuel dans le cadre du rapport, le CES écrit qu'en raison même du fondement culturel de ce modèle, la politique d'admission suivie par le Conseil fédéral a des effets directs, et fortement négatifs, sur l'accueil et l'intégration des étrangers». Le CES cite encore les critiques du psychiatre J.-C. Métraux (Appartenances) et de la Commission fédérale contre le racisme avant de mentionner que l'avis de droit d'Andreas Auer met en doute,

au surplus, la légalité de cette politique (p. 24). Je ne vois pas ce qu'on peut dire de plus. Je ne vois surtout pas de consensus là-dedans.

Quant aux mesures de contrainte, dont M. Tafelmacher observe avec justesse qu'elles interviennent en phase de renvoi», elles occupent en effet peu de place dans un rapport entièrement consacré, comme l'indique son titre, aux problèmes de la phase d'accueil. Le CES n'en parle que pour dénoncer, en citant des arrêts de justice, l'arbitraire persévérant dont l'exécutif genevois a fait preuve en la matière (p. 37). Est-ce vraiment consensuel? Jean Steinauer, Genève

L'accueil des étrangers à Genève. Un tableau des problèmes et des ressources dans l'administration cantonale et ses satellites, Rapport n° 5 du CES, suivi d'une *Etude sur les compétences cantonales en matière d'immigration*, par Me Bernard Ziegler, 80 p.

Médias

UN VOYAGEUR RENTRANT d'Asie m'a remis trois quotidiens en anglais du 21 avril: *Bangkok Post*, *The Asian Wall Street Journal*, *International Herald Tribune*. Ces deux derniers paraissent à Hong Kong, mais ont aussi des frères paraissant en Europe, sous un titre européen pour le *Wall Street Journal* et sous le même titre pour l'édition imprimée à Zurich du *Herald*.

Bien des informations sont les mêmes que les nôtres, mais la publicité et les nouvelles économiques nous introduisent sur un continent inconnu. Qui donne des ordres de bourse à Bangkok, à Kuala Lumpur, à Shenzhen B, pour citer trois marchés dont les cours sont publiés?

La Suisse est présente: les critiques de Warburg SBC au sujet de l'économie thaïe font le titre du *Bangkok Post*, Novartis a une page de pub dans *The Asian Wall Street Journal*, alors qu'un hôtel genevois est présent dans le *Herald*. cfp